

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Le numérique pour un développement durable et solidaire des territoires »

A l'occasion d'un débat organisé par ECOTER* sur l'aménagement numérique des territoires, mercredi 16 avril 2008, Pierre MIRABAUD, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) a fait part de ses priorités d'actions, en insistant pour que **les critères d'aménagement du territoire soient clairement intégrés dans les décisions à venir** dans ce domaine, comme le demande Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. « *Aujourd'hui, le très haut débit fixe et mobile pose à nouveau la question de l'aménagement numérique du territoire car la fracture géographique s'agrandit. C'est un défi considérable* » précise le Délégué.

Pour faciliter le **déploiement du très haut débit en France**, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la DIACT sont pleinement partie prenante du plan engagé par le gouvernement et pour lequel la loi sur la modernisation de l'économie doit apporter de premières réponses comme le précablage des immeubles neufs, la mutualisation de l'équipement installé par le premier opérateur, l'accès des opérateurs aux immeubles construits, etc.

Plus globalement, la DIACT va assurer, à la demande d'Hubert FALCO, le co-pilotage d'un « **Comité pour la couverture numérique des territoires** », avec le secrétariat d'Etat chargé du développement de l'économie numérique, réunissant l'Etat et les collectivités, pour réfléchir notamment aux questions de solidarité territoriale. Les outils de planification territoriale tels les SCOT doivent également servir à une réflexion stratégique sur les services numériques.

Pour Pierre MIRABAUD, « *il faut se projeter à 5 ou 10 ans, anticiper les besoins en débit, notamment dans les territoires les plus ruraux, et tenir compte aussi des nouvelles formes de consommation en mobilité. C'est pourquoi nous sommes très mobilisés sur le débat autour du dividende numérique* ». Comme l'a annoncé le ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO, il est nécessaire qu'**une bande de fréquences du dividende numérique soit affectée avant l'été 2008 aux communications électroniques**.

Dans le même sens, les services de communications électroniques doivent permettre la participation de tous à la vie économique et sociale sur nos territoires. Hubert FALCO a donc demandé à la DIACT de travailler à **une évolution de la notion de service universel** visant à ce que **chaque individu puisse avoir accès aux communications numériques fixes, nomades ou mobiles ainsi qu'un accompagnement approprié pour s'assurer la maîtrise des usages**. Cette proposition pourrait être faite dans la cadre de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008.

* ECOTER est une association loi 1901 rassemblant des collectivités territoriales et des entreprises. www.ecoter.org

Contact presse

Attachée de presse du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire : 01 40 81 72 42
Cabinet DIACT : 01 40 65 12 54